Éoliennes : eau vitale contre électricité aléatoire ?

Colère ! C'est bien le sentiment éprouvé à la lecture de l'arrêté préfectoral n° PREF-DREAL-2026-140-001 du 20 mai 2026 concernant le « parc » éolien de Chan des Planasses à Monts-de-Randon. En effet, non seulement il autorise l'exploitant « à modifier les caractéristiques des éoliennes par des machines d'une taille supérieure à celles initialement autorisées » sans plus de concertation publique mais, de plus, il autorise « le prélèvement de 30 000 m³ environ dans la nappe des arènes granitiques ». Son prédécesseur avait également autorisé, grâce à son arrêté n° PREF-DREAL-2025-037-002 du 6 février 2025, « le prélèvement de 100 000 m³ environ dans la nappe des arènes granitiques » « au niveau des fonds de fouilles des éoliennes E2 et E3 » du « parc » éolien de Fadoumal à Arzenc-de-Randon. Il est vrai que lors de la construction de ce « parc », les fouilles en question (cf. photo jointe) s'étaient très rapidement ennoyées !!

Mr. Le Préfet semble pourtant conscient de la fragilité des ressources en eau en Lozère puisqu'il indiquait (citation dans un article de Lozère Nouvelle du 11 juin 2026) : « En Lozère il n'y a pas de réserves d'eau profonde. Notre ressource dépend directement de la météo et se dégrade plus vite qu'ailleurs sous l'effet des canicules. » et, plus loin, en parlant de nos milieux aquatiques très fragiles et sensibles, « il faut absolument préserver notre patrimoine naturel ».

En effet, la géologie des sols de l'Aubrac, des Cévennes et de la Margeride, fait que la Lozère ne dispose pas de nappes phréatiques comme dans les bassins sédimentaires de Paris ou d'Aquitaine. Ici, l'eau est stockée dans les fractures des granites du nord Lozère et des schistes cévenols voire dans les sables résultant de l'érosion du granite, - mais il ne s'agit pas de « nappe des arènes granitiques » comme le mentionnent les deux arrêtés ci-dessus -, et en tout cas les volumes stockés sont beaucoup plus faibles et leur localisation est beaucoup plus difficile à prévoir. Le surplus ruisselle pour alimenter les bassins versants de la Loire, de la Garonne et des Gardons : ainsi, le département de Lozère aurait pu s'appeler le « département des sources » et est caractérisé par une responsabilité vitale vis-à-vis des régions périphériques situées en aval : il est primordial de ne pas perturber l'écoulement des eaux de surface et…bien sûr de ne pas les polluer à leurs sources.

Il est, en effet, très difficile d'imaginer que de l'eau pompée sous les gigantesques fondations de béton ferraillé de chaque mât éolien ait pu conserver sa pureté originelle après avoir circulé autour de telles masses de béton et de fers à béton.

D'ailleurs, par ces temps de canicule, nous avons tous pu constater que nos réfrigérateurs et autres congélateurs ne devaient pas compter sur l'électricité produite par les éoliennes puisqu'en situation anticyclonique, été comme hiver, il n'y a quasiment pas de vent. Notons de plus qu'au 1er semestre 2026, la France a été « championne d'Europe » des prix négatifs de l'électricité avec 408 heures soit 17 jours à prix négatif et 162 heures, soit près de 7 jours, à prix nul : 0 € du mégawattheure !! (*données Epex*, la principale Bourse de l'électricité en Europe). Ces prix négatifs de plus en plus fréquents reflètent les surcapacités de production

croissantes en France, aussi bien nucléaires que solaires et éoliennes, alors que la consommation est revenue à son niveau du début des années 2000.

Face à ces constats et surtout au gaspillage de plusieurs dizaines de milliers de m^3 d'eau pour des éoliennes dont nous n'avons pas besoin et alors que certains troupeaux sont obligés de quitter les estives de l'Aubrac par manque d'eau, nous demandons instamment à l'État de cesser d'être schizophrène en accordant des autorisations de pompage démesurées et « en même temps » en proclamant qu'il faut absolument préserver notre ressource en eau ! Il est impératif que l'État privilégie enfin l'intérêt général et ce bien commun vital qu'est l'eau et cesse d'arbitrer au profit du lobby éolien dont l'utilité intermittente et aléatoire n'est pas démontrée aujourd'hui.



Arzenc-de-Randon, parc éolien de Fadoumal : fouille pour fondation d'un mât